

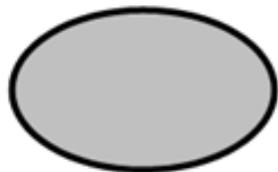
BULLETIN PEDAGOGIQUE



Dossier

Dossier
DOSSIER

LA MALVOYANCE AU QUOTIDIEN



« LA GRANDE NÉBULEUSE DE LA MALVOYANCE »

CLAUDE SCHEPENS

Edito [4](#)

Dossier [5](#)

*Lu dans la
presse* [31](#)

*L'actualité du
GPEAA* [32](#)

Et si on sortait [39](#)

GPEAA

Groupement des Professeurs
et Educateurs
d'Aveugles et d'Amblyopes

Publication du Groupement des Professeurs et Éducateurs d'Aveugles et d'Amblyopes

Présidente : Marie-Luce Garapon
IJA-Les Charmettes
21, route de Bourgogne
BP18
03401-Yzeure Cedex

Vice-présidente : Michèle Collat
20, rue Louis Ulbach
92400-Courbevoie

Secrétaire : Catherine Pomarède
avenue de l'Aveyron
12000-Rodez

Trésorier : Jean-Pierre Le Fèvre
40-Kergolot
22290-Pléguien

Courriel : contact@gpeaa.fr
Site internet : www.gpeaa.fr

Publication

Responsable : Annie Lamant
Les Cèdres
9 rue Sainte Elisabeth
33200 Bordeaux

Courriel : annie.lamant0655@orange.fr

Adhésion

Individuelle : 30€

Institutionnelle : 80€

Adresser votre bulletin d'adhésion rempli et votre règlement au secrétariat

Centre de documentation

Courriel : giaa83@wanadoo.fr

Adresse : Le Placer

72, Avenue Benoît Malon

83100-Toulon

GPEAA : Qui sommes nous ?

Historique

fondé en 1962, le **GPEAA est une section du GIAA**

Président fondateur : Louis Debauchez †

Présidents honoraires : Francis Boé, Marcel Bonhommeau, et Serge Guillemet



Notre fonctionnement

bureau élu au sein du conseil d'administration

conseil d'administration 7 représentants secteur public

7 représentants secteur privé

représentants d'associations

Nos objectifs

Le GPEAA permet et organise des échanges, des réflexions et des formations pour tous les professionnels de la déficience visuelle.

Groupement	Globalité
Professeurs	Participation
Educateurs	Echanges
Aveugles	Association
Amblyopes	Animation

Nos actions

les journées pédagogiques
le bulletin pédagogique
les numéros « hors-série »
les journées séminaires
les participations (congrès, formations,...)

SOMMAIRE

Dossier

Dossier
DOSSIER

Je vois mal, mais je vois

Petite phrase qui résume assez bien la complexité de la malvoyance. Vision floue, vision partielle, vision en noir et blanc...

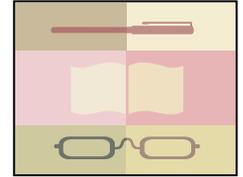
Mais vision qu'il faut utiliser et apprivoiser dans un monde où les images et les textes nous sollicitent en permanence.

Quelques idées reçues à propos de la malvoyance	<u>5</u>
Louis Emile Javal : « Entre aveugles »	<u>8</u>
« Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente » A. de Saint Exupery	<u>14</u>
De la perception visuo - motrice ... à l'écriture	<u>17</u>
Conditions de passation des examens pour des élèves déficients visuels	<u>20</u>

Rubriques

Sur le net	<u>24</u>
Le coin des livres	<u>25</u>
Lu dans la presse	<u>26</u>
Actualités du GPEAA	<u>29</u>
Les publications du GPEAA	<u>30</u>
Et si on sortait	<u>32</u>
Le matériel adapté	<u>34</u>

ÉDITO



Marie-Luce GARAPON , Présidente du GPEAA

« La malvoyance au quotidien » Malvoyance : vue émoussée ou peu tranchante comme le signifie le terme amblyopie ; la malvoyance peut être acquise, d'origine accidentelle, d'origine génétique, elle peut se transmettre de génération en génération ; autant de situations complexes, vécues plus ou moins difficilement et qui se manifestent différemment dans la vie quotidienne des personnes concernées.

Des situations que nous connaissons aussi en tant que professionnels lorsque nous sommes sollicités pour accompagner, apporter des réponses adaptées en fonction de l'âge, de l'environnement familial et social, des attentes et des besoins repérés.

Une des caractéristiques de la malvoyance est sans doute son aspect pluriel : autant dans la manière dont elle se manifeste que dans les moyens de compensation à proposer.

Pas de solution unique et formatée, pas de super kit transférable dans chaque situation : à situation plurielle, réponse plurielle.

Cette approche requiert donc beaucoup de soin et d'attention de la part de l'entourage et des professionnels spécialisés ; mais aussi des compétences bien spécifiques en partenariat étroit avec les domaines ophtalmologique, orthoptique et avec celui de la rééducation en général.

Au-delà des aspects particuliers liés à chaque pathologie oculaire, on peut se demander quel impact psychologique a pour le sujet, le fait de MAL voir et plus particulièrement

pour les enfants habitués à être évalués au cours de leur scolarité : « je vois BIEN ou je vois MAL n'est pas forcément très éloigné de « je travaille BIEN ou je travaille MAL » ! On connaît également les difficultés pour une personne malvoyante à communiquer sur sa vision fonctionnelle, à partager, expliquer sa perception visuelle d'où des quiproquos, des malentendus pour les non avertis ; c'est ce que les professionnels tentent d'atténuer par des actions de sensibilisation au cours desquelles les participants voyants « chaussent » même parfois des lunettes de simulation pour mieux appréhender les différentes réalités de la malvoyance.

Dans ce numéro du bulletin pédagogique consacré à la malvoyance, laissez-vous guider, vous en découvrirez je l'espère encore d'autres facettes et d'autres approches qui viendront parfaire vos connaissances et enrichir vos pratiques.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Quelques idées reçues à propos de la malvoyance

Dossier

Dossier
DOSSIER

Claude Schepens

Psychologue spécialisé dans le domaine des déficiences visuelles

De nombreuses erreurs, des idées reçues courent encore à propos de la malvoyance et il est parfois difficile de démêler le vrai du faux.

Chacun possède un capital visuel : il ne faut pas le gaspiller

Tout à fait faux : que du contraire, plus on s'en sert moins il s'altère ! Tout comme d'autres fonctions telle que la mémoire, la concentration, la vision s'améliore même avec l'entraînement. A contrario sa simple non utilisation serait nocive. Des chatons plongés 6 semaines dans le noir deviennent aveugles.

Les yeux clairs sont plus fragiles que les yeux de couleur

Faux : la couleur de l'iris n'influence nullement la fragilité de l'œil

Les yeux s'useraient avec l'âge

Vrai et faux : certes la fonction visuelle décline avec l'âge tout comme toutes les autres. Mais, des maladies, des troubles oculaires invalidants surviennent plus fréquemment chez les personnes âgées telles que la cataracte, la redoutable DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age), la rétinopathie diabétique,...

L'hérédité joue un rôle dans l'apparition d'une déficience visuelle

Vrai : son rôle est clairement établi notamment pour la DMLA, le glaucome qu'il soit à angle ouvert ou fermé par exemple mais aussi pour les fortes myopies (à partir de -5 dioptries), l'hypermétropie forte (à partir de +9 dioptries), certaines cataractes. Fort heureusement, ces hérédités ne sont pas toutes, et loin s'en faut, dominantes. Elles peuvent être tantôt récessives, liées au sexe.

L'hypertension est responsable de la basse vision

Vrai et faux : il convient en effet d'opérer une nette distinction entre l'hypertension artérielle qui n'influence pas la vision et

d'autre part l'hypertonie du globe oculaire à l'origine des glaucomes.

La carence en vitamine est responsable de la perte de vision

Vrai : un bon équilibre alimentaire favorise le fonctionnement de l'œil et de ses annexes. La carence en vitamines est un facteur aggravant pouvant favoriser l'apparition de la redoutable DMLA. On ne peut évidemment imputer cette maladie dégénérative au seul facteur alimentaire.

La consommation des vitamines (A, B et E), des Oméga-3, des compléments antioxydants et anti-radicalaires sont conseillés en cas de déficit visuel. On connaît aussi l'encore trop fréquente carence en vitamine A dans certains pays d'Afrique, responsable de dramatiques cécités infantiles voire anténatales parfaitement évitables.

Les larmes abîment les yeux

Faux : que du contraire, l'insuffisance de larmes peut être source d'une gêne oculaire. L'instillation d'un simple collyre aqueux est alors utile. Cette insuffisance peut être provoquée par des conditions atmosphériques ou climatiques, par des conditions inadéquates en situation de travail, par l'excès de fixation maculaire (les cônes majoritairement situés au centre de la rétine) dévolue à la vision rapprochée, à la lecture d'un texte ou d'un écran. Cette fixation centrale est désormais très sollicitée alors que, dans l'évolution actuelle de notre espèce, l'œil demeure majoritairement programmé pour une vision distale (les bâtonnets majoritairement situés en périphérie de la rétine).

Les écrans d'ordinateurs et de télévision sont dangereux pour les yeux

Faux : l'usage raisonnable des écrans n'abîment pas les yeux. De tels dispositifs sont même utilisés pour stimuler la fonction visuelle sous la forme de logiciels de réadaptation à l'usage des orthoptistes spécialisés en basse vision.

Mais une fatigue peut être ressentie. Elle est facilement évitable par une correction optique bien adaptée, par l'instillation de larmes artificielles et, dans certains cas, par de la rééducation orthoptique. Une bonne position du regard c'est-à-dire, autant que faire se peut, perpendiculaire par rapport à l'écran est requise de même qu'un éclairage ambiant adéquat. Selon toutes les études ergologiques, des pauses doivent être respectées à minima toutes les deux heures chez une personne bien voyante, a fortiori chez des personnes mal voyantes chez qui elles sont opportunes pratiquement toutes les demi-heures et moins encore. Ces pauses peuvent être de très courte durée et ne perturbent pas le rendement loin s'en faut. Elles peuvent être avantageusement être mises à profit pour pratiquer des exercices simples de relaxation visuelle. Au titre d'exemple faire tourner les yeux dans l'orbite tantôt vers la droite tantôt vers la gauche tout en posant délicatement la paume de la main sur les paupières sans appuyer évidemment...

L'absence de ces brèves interruptions qui sévit trop souvent sur les lieux de travail, voire d'école ou d'apprentissage suscite de la fatigue visuelle oculomotrice, c'est-à-dire bénigne et vite récupérable, des maux de tête, du stress et même, selon certains, un vieillissement précoce de la fonction visuelle.

Ces pauses sont cependant exigées par la réglementation européenne du travail.



Le froid et le vent exercent un effet néfaste sur les yeux

Faux : l'exposition au froid et au vent n'est pas néfaste sauf en condition extrême telle qu'aux Pôles par exemple. Mais vent et froid sont souvent source de larmoiements réactionnels certes désagréables mais sans gravité.

La pollution altère la vue

Faux : sauf évidemment en cas d'allergie bien spécifique. La pollution peut cependant gêner l'organe œil, tout comme l'olfaction, la peau...

Le soleil est néfaste pour les yeux

Vrai : les rayons infrarouges et ultraviolets sont nocifs pour les diverses structures de l'œil. Il convient donc de se protéger par l'usage de verres colorés filtrants de bonne qualité et surtout de ne pas abuser des expositions à l'astre solaire.

Une trop fréquente exposition peut être à l'origine d'un vieillissement précoce de l'œil, tout comme il en va de la peau et même des petits muscles sous cutanés.

Le travail à la lumière artificielle fatigue les yeux

Faux : un éclairage non éblouissant adéquat selon les environnements et les tâches effectuées soulage les yeux, retarde même la fatigue visuelle. Force est cependant de constater que l'on s'éclaire habituellement trop peu (manque d'intensité lumineuse exprimée en Lux) ou mal.

Un sous-éclairage défavorise la performance visuelle, s'avère même fatigant voire nocif. Les éclairagistes peuvent donner de précieux conseils. Contrairement à une idée répandue, les personnes âgées devraient s'entourer d'un éclairage beaucoup plus intense pouvant aller jusque x3 par rapport à celui suffisant pour une personne de jeune âge. Les maisons de retraite feraient bien de s'inspirer davantage de cette constatation.

Le port de lunettes aux verres teintés protège suffisamment les yeux exposés au soleil

Vrai : mais à condition que les filtres de lunettes soient de bonne qualité. Cette protection peut être avantageusement complétée par le port d'une visière ou d'une casquette. Il est conseillé dans pas mal de lieux de travail.

En cas de baisse de vision il n'y a rien à faire ni à tenter et il est donc inutile de consulter régulièrement un ophtalmologiste

Tout à fait faux : la surveillance de l'état oculaire et du fonctionnement visuel est absolument nécessaire et surtout chez les personnes déficientes visuelles, à minima une fois l'an.

La rééducation visuelle n'est pas efficace chez les personnes vieillissantes

Faux : il n'existe aucune limite d'âge pour la rééducation, pour la réadaptation en basse vision. Des orthoptistes se sont même spécialisés dans ce domaine.

Il convient d'éviter de bouger les yeux, il serait préférable de tourner la tête

Faux : les yeux bougent naturellement quel que soit l'état de la vue. Ce processus quasi automatique est indispensable et le fruit de l'action des muscles striés périorbitaires. A contrario trop fixer un objet, une lettre, un texte fatigue ces muscles et cela peut provoquer des gênes. Or il se fait que les personnes malvoyantes ont tendance à trop fixer pour tenter de préciser leur vision aussi par anxiété.

Il convient de faire chaque jour une pause dans le noir

Faux : le noir, c'est-à-dire l'absence de photons, ne présente en soi aucun intérêt pour préserver la vue. Cependant des pauses ou le changement d'activité sont bénéfiques voire nécessaires comme déjà signalé plus haut.

Voyager en avion serait dangereux pour la vue

Faux : sauf évidemment dans certains cas bien particuliers : hémorragies rétinienne

avérées, intervention chirurgicale récent, décollement de rétine.

Dossier

**Dossier
DOSSIER**

Se pencher risque de provoquer des hémorragies rétinienne. Les sports violents sont aussi déconseillés aux personnes mal voyantes ou vieillissantes

Vrai et faux à la fois : les positions tête fortement penchée peuvent être dangereuses en cas de décollement de la rétine dont chez de graves myopes comme suite à l'allongement progressif de l'axe du globe oculaire. Il convient évidemment d'éviter des chocs directs sur l'œil telle que la réception d'une balle. On signale que la majorité des champions de boxe poids lourd ont fini aveugles. En cas de doute quant à la gravité d'un choc sur l'œil, il convient évidemment de consulter très rapidement un ophtalmologiste.



Découvrez les livres et revues adaptés du GIAA

Abonnez-vous dès maintenant aux offres du Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes pour l'année 2011 :

La Librairie Sonore et Braille : accédez à plus de 20 000 livres audio et braille. Bénéficiez également du service **d'adaptation à la demande** : enregistrement audio, transcription en braille ou gros caractères et numérisation de documents.

Le Kiosque Sonore en ligne ou CD : 16 revues audio sur CD DAISY ou en téléchargement : dont *Le Point*, *Géo*, *30 Millions d'Amis*, *Prions en Eglise*, *Santé Magazine* et *Le Monde des ados*,...

Le Kiosque Braille : 7 revues jeunesse et adulte en Braille : Ma Petite Revue (7-10 ans), Sapajou (8-12 ans), 2000 Points (12-16 ans), Qu'on Se Le Dise (revue des membres du GIAA), Bulletin Pédagogique (bulletin des professeurs et éducateurs d'enfants déficients visuels), Santé Famille Magazine et Prions en Eglise.

Toutes ces revues (braille ou audio) sont soumises à différentes tarifications selon leur périodicité. Recevez un exemplaire gratuit sur demande au 01 47 34 30 00.

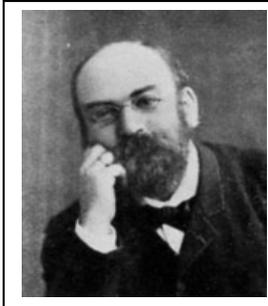
Retrouvez toutes les informations sur le site du GIAA : www.giaa.org et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 47 34 30 00.

Louis Emile Javal : « Entre aveugles »

Dossier
Dossier
DOSSIER

Michèle Collat
 Professeur des Ecoles honoraire

Louis Emile Javal (1839 – 1907) est considéré comme l'un des pères de l'orthoptie et de la strabologie modernes.



A la fin de sa vie, rendu aveugle par un glaucome, il s'intéresse à la vie des aveugles et il écrit un livre de conseils pratiques : « **Entre aveugles** » dans

lequel il fait part de son expérience personnelle. Je vous en livre ici de larges extraits.

Servitude et liberté

« Si nous désirons ardemment la vue c'est pour être délivré des mille entraves que la cécité fait naître partout, c'est pour échapper à la dépendance qui, même bienveillante pèse sur nous.

Une des modalités de la servitude à laquelle l'aveugle échappe difficilement, est l'impossibilité dans laquelle il se trouve bien souvent de pouvoir contrôler par lui-même les assertions d'autrui. S'il ne peut avoir une confiance absolue dans la véracité de ceux qui l'entourent la vie lui devient intolérable.

Ne mentez jamais à un aveugle, fut-ce dans l'intention la meilleure.

Dans le monde la servitude de l'aveugle est presque continuelle, il ne choisit pas son interlocuteur.

Il est pénible de recourir à autrui pour les actes les plus insignifiants. Un secours mercenaire est préférable, un lecteur payé lit ce que nous voulons ». Mais « il ne faut pas que l'aveugle en abuse.

Tous les efforts doivent tendre à donner à l'aveugle le maximum de liberté et d'indépendance compatible avec son état en lui enseignant les moyens de faire par lui-même le plus de choses possibles ; plus il saura s'occuper seul, plus il agira par lui-même, plus il sera satisfait tout en étant moins à la charge d'autrui ». Il faut :

- « Maintenir autour de lui l'ordre le plus parfait et le plus méticuleux.
- Dans la mesure du possible qu'il classe

lui-même ses papiers pour n'être jamais à la merci d'une personne déterminée.

- Lui faire connaître tous les procédés qui lui permettent d'agir par lui-même ».

Suppléance de la vue par les autres sens

« Il apprend, et il faut qu'il apprenne, à porter son attention sur beaucoup de faits qui pour le voyant sont d'importance secondaire ou même négligeable.

Il ne se produit aucun affinement des sens : auditif, tactile, olfactif mais plus de subtilité dans l'interprétation des renseignements fournis par les sens.

Pour l'aveugle, l'ouïe est le seul moyen de connaître les objets lointains, il est donc désirable d'éviter les bruits inutiles pour laisser plus d'action au moindre bruit qui décèle ce qui se passe autour de lui.

Il est utile de conduire souvent l'aveugle au théâtre, de préférence aux places de face voisines de la scène et en lui annonçant les principaux mouvements des personnages, il faut autant que possible lui donner une première idée de la pièce par une analyse préalable, puis au lever du rideau, à chaque acte, lui faire connaître le décor et le nom des personnages en scène.

Privé des indices que donnent les expressions du visage et les gestes involontaires de ses interlocuteurs, l'aveugle n'en est que plus attentif aux intonations et il peut tirer un véritable profit de l'art d'écouter dans lequel il doit tâcher de passer maître.

L'odorat peut donner quelques informations sur les objets qui sont hors de portée des mains de l'aveugle, je n'ai jamais vu qu'il y ait profit à exercer méthodiquement l'odorat.

C'est le toucher qui est pour l'aveugle le plus précieux des sens et il est possible d'en augmenter par l'exercice, non pas la sensibilité mais l'utilisation.

Les observations faites me conduisent à penser que dès qu'il sait ses lettres, l'adulte qui veut s'exercer à lire le braille

trouvera tout avantage à lire d'abord des ouvrages qu'il connaît déjà ou qu'il se sera fait lire préalablement ».

Occupations domestiques

« Rien n'empêche l'aveugle de fendre et de scier le bois de chauffage, de préparer le feu dans la cheminée, de chercher le vin à la cave, de déboucher les bouteilles, de mettre et d'ôter le couvert, de laver et ranger la vaisselle, d'éplucher les légumes, de faire les lits, de balayer les chambres, de nettoyer les carreaux, tout cela ne demande qu'un peu d'exercices et quelques tours de mains particuliers.

Pour les enfants qui deviennent aveugles très jeunes les occupations domestiques sont une excellente forme d'éducation première.

Je tiens à donner le conseil d'isoler ces enfants le moins possible malgré les dangers, plutôt imaginaires que réels de cette manière de faire. Il faut envoyer les petits aveugles à l'école maternelle et même à l'école primaire, pour eux l'impossibilité de voir est compensée, dans une certaine mesure, par l'absence de distractions, et pour peu que les maîtres y mettent de la bonne volonté, ils apprennent quelque chose et surtout ils se pénètrent du désir d'apprendre. Si de plus, on va chercher quelques indications dans une école d'aveugles, on peut préparer à domicile l'enfant à profiter de l'enseignement que donnent les écoles spéciales.

A tous égards il ne faut pas que le petit aveugle soit constamment accroché aux jupes maternelles ».

Occupations professionnelles

« Il ne faut pas tomber dans l'erreur absurde de faire prendre à l'aveugle des semaines ou des mois de repos au moment où il vient de perdre la vue, il faut dans la mesure du possible le laisser à ses occupations et à son milieu.

J'ai réparti entre les membres de ma nombreuse famille les soins dont ils veulent m'entourer et je me suis réservé le classement des documents par dossiers qui portent à la fois des titres en noir et en points.

L'homme devenu aveugle sur le tard, après avoir fait la revue des moyens d'action dont il dispose, peut faire judicieusement le choix d'une carrière nouvelle ».

Parmi les carrières possibles l'auteur cite l'accordage de piano, le massage, la dactylographie.

Habitation

« Pour l'aveugle, le déménagement est presque un désastre.

Tout déplacement même minime des objets ambiants m'est parfaitement désagréable, il me plaît de pouvoir sans hésitation mettre la main sur mes livres, sur les objets familiers, j'aime à savoir où sont les choses au milieu desquelles j'ai vécu, et ce me serait un effort pénible de chercher à me les représenter ailleurs que là où je les ai longtemps vus, dans la vie de tous les jours on respecte rigoureusement chez moi l'adage de Franklin : une place pour chaque chose et chaque chose à sa place, tout objet ayant servi est aussitôt remplacé ».

Les repas

« Les repas étant pour l'aveugle les meilleurs moments de la vie, il est très important pour lui de s'appliquer à manger proprement pour se sentir bien en état d'accepter une invitation en ville.

Cela tient à ce qu'il se trouve en société avec des personnes immobilisées à des places fixes et que par conséquent il peut prendre part à une conversation générale sans la préoccupation intolérable des allées et venues des interlocuteurs. S'étant fait indiquer dès le début la place occupée par chacun il n'a pas besoin de faire un effort pour reconnaître à la voix les différentes personnes qui prennent part à la conversation ».

A table « si la personne qui me sert est un voisin de rencontre, je me fais lire le menu dès le commencement du repas et je lui dis en une fois ce que j'ai l'intention de manger ».

Tricycle – tandem

« Plus encore que les voyants les aveugles ont besoin d'exercice, car toute la journée sans s'en rendre compte, l'homme le plus sédentaire fait de petits mouvements, tandis que l'aveugle alors même qu'il sait s'occuper, reste dans une immobilité relative.

Pour l'aveugle, la promenade à tricycle est préférable à la promenade à pied, car pour peu qu'il ait confiance dans son conducteur, l'aveugle qui, bien entendu, occupe la seconde place de tricycle, fait de l'exercice sans aucune préoccupation ».

Voyages

« Beaucoup d'aveugles ont la passion des voyages.

J'en connais un qui, s'il doit s'arrêter dans une ville inconnue se fait précéder par une lettre adressée au chef de gare par laquelle il annonce l'heure de son arrivée et demande à être attendu sur le quai par un homme d'équipe chargé de le conduire à l'omnibus de l'hôtel où il veut descendre.

En cours de route il paraît imprudent de recourir aux bons offices de voyageurs, le seul service qu'on doive leur demander est d'être mis par eux entre les mains d'un homme d'équipe.

Je suis d'avis que des voyages entrepris sans guide contribuent puissamment à fortifier la confiance de l'aveugle en lui-même et à le rendre indépendant ».

Relations extérieures

« Il est difficile à l'aveugle de se procurer de nouvelles relations et de plus les relations avec des personnes qu'on n'a jamais vues comportent difficilement un véritable degré d'intimité. L'aveugle a donc le plus grand intérêt à entretenir ses anciennes relations, toute interruption est fâcheuse.

L'aveugle est réduit à la conversation de ceux qui viennent à lui. Il ne faut pas croire que l'on s'empresse autour de l'aveugle, on le fuit comme inutile.

S'il prend contact avec l'aveugle il craint de ne pouvoir se décrocher facilement ; si l'on agit ainsi envers nous c'est souvent par notre faute, en effet quand, dans une réunion quelque peu nombreuse une personne entre en conversation avec nous il nous arrive de nous cramponner à cette bonne aubaine, notre interlocuteur ne s'y laisse pas prendre une seconde fois. Notre intérêt nous commande de prendre les devants et de délivrer celui qui a bien voulu nous aborder en le priant de nous mettre en rapport avec quelqu'un d'autre.

Le devoir de ceux qui entourent l'aveugle est de le conduire en société, de lui dire autant que possible quelles sont les personnes présentes pour lui permettre un peu d'initiative, et d'amener auprès de lui celles qui n'y viendraient pas spontanément.

Ce qui rend plus particulièrement pénible la situation de l'aveugle dans le monde c'est qu'il ignore quand son interlocuteur s'en

va. Une personne qui a parlé à un aveugle n'a jamais l'idée de se nommer à nouveau quand elle revient après une courte interruption.

A moins d'être accompagné d'une personne qui fait absolument abnégation d'elle-même, l'aveugle doit éviter d'aller dans une société nombreuse ».

Lecture à haute voix

« Se faire lire à haute voix restera toujours une des plus grandes ressources de l'aveugle mais combien inférieure à la lecture personnelle, quant aux œuvres littéraires avec un bon lecteur on peut en jouir assez pleinement.

Mais la lecture du journal ! L'homme tant soit peu lettré parcourt le journal et n'en lit pas réellement le quart et ce qu'il lit il le dévore du regard avec la rapidité que nulle parole humaine ne saurait atteindre. Qu'on fasse l'expérience on sera surpris de la différence de vitesse au profit de la lecture mentale. L'idéal serait qu'une personne connaissant les goûts et les relations de l'aveugle, lisant le journal pour lui-même, y marquât les faits et les fragments d'articles qui peuvent l'intéresser.

Sauf de très rares exceptions personne ne respecte suffisamment la ponctuation en lisant à haute voix. Il faut exiger impitoyablement qu'il soit fait après chaque phrase un arrêt prolongé, c'est pour le lecteur un repos utile, pour l'auditeur c'est la possibilité de retenir plus ou moins ce qu'il vient d'entendre ; si le lecteur ne s'arrête pas longuement à chaque point la phrase suivante efface, pour ainsi dire, la précédente de notre mémoire. De plus les arrêts sont inconsciemment utilisés par le lecteur pour lire mentalement la suite, d'où il résulte qu'il donne une bien meilleure intonation.

Il est important aussi d'obliger le lecteur à faire connaître les variations typographiques tels que les parenthèses, le changement de caractères... ainsi que les titres et les numéros de paragraphes ».

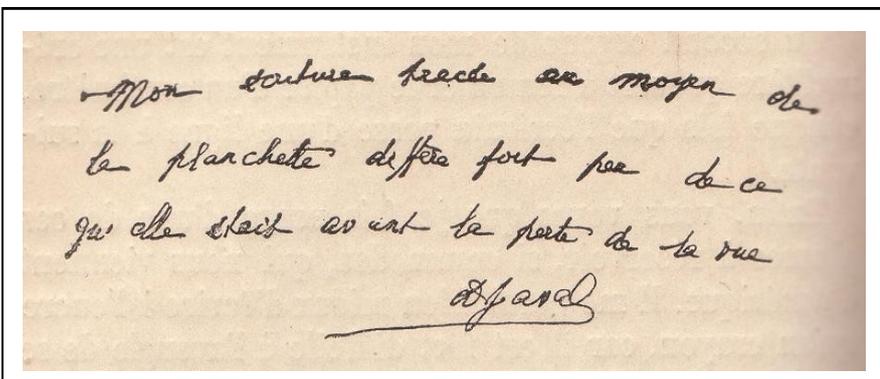
Écriture à la main

« La question de l'écriture se présente, pour celui qui devient aveugle, sous un aspect tout autre que pour l'aveugle de naissance. Pour ce dernier, il est presque impossible d'apprendre l'écriture usuelle, tandis que, pour qui a beaucoup écrit, il n'est pas malaisé

de continuer malgré la privation de la vue.

Un grand nombre d'inventeurs ont combiné des planchettes scotographiques plus ou moins commodes. J'en ai fait construire une qui me donne pleine satisfaction et qui m'a servi, entre autres, pour écrire le présent volume.

Si vous voulez vous rendre compte de l'utilité de ma planchette, vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur le manuscrit de la présente communication. Dans ma crainte de ne pas être lisible, j'écris un peu plus lentement qu'autrefois et, si j'en crois mes amis, le résultat est réellement acceptable ».



Machine à écrire phonographe

« Aux aveugles qui avant de perdre la vue avaient une mauvaise écriture, on ne saurait trop recommander l'usage d'une machine à écrire. Ce conseil est d'autant meilleur à suivre que l'aveugle est plus jeune, car alors la durée d'apprentissage de la dactylographie est plus courte, et la probabilité d'en tirer profit pendant de longues années est plus grande. Au lieu de mettre les lettres de Braille sur les touches, il est préférable d'apprendre le clavier par cœur et l'aveugle peut s'aider à cet effet d'un papier sur lequel il a copié en Braille l'ordre des signes de son clavier.

Si, à tout âge, on peut apprendre la dactylographie, cela ne veut pas dire qu'on parvienne rapidement à en faire un acte aussi inconscient et aussi automatique que l'écriture. Or, tant que cet automatisme n'est pas obtenu, la dactylographie est d'une médiocre utilité pour l'aveugle, car il ne peut pas, comme le voyant, s'en servir pour écrire d'après un brouillon. Il ne peut pas faire de ratures, si bien qu'il est obligé de construire chaque phrase en entier avant de commencer à l'écrire.

Pour l'aveugle, comme pour le voyant, le

moyen le plus rapide d'inscrire la pensée, est le phonographe. Pour ma part, je me sers volontiers du phonographe pour lui confier le plan d'un travail, que je lui fais ensuite répéter article par article, à mesure que j'avance dans ma rédaction ».

Lecture et écriture Braille

« Dans les écoles spéciales, l'écriture en points, connue sous le nom d'écriture Braille, est la pierre angulaire de l'instruction. Aussi, quand un adulte vient de perdre la vue, le premier conseil que lui donnent les instituteurs d'aveugles est-il de se mettre à étudier le Braille, conseil utile assurément, mais auquel les amis des aveugles attribuent peut-être une importance exagérée.

La lecture du Braille est une ressource pour les heures de solitude. En cas d'insomnie, un livre imprimé en relief est un compagnon de lit incomparable. Je trouve extrêmement commode de marquer l'endroit où j'ai cessé de lire en fixant sur le bord de la feuille une de ces toutes petites pinces à ressort qu'on trouve chez les papetiers. On sait, d'ailleurs, que pour retrouver une ligne, les aveugles qui ont l'habitude de faire des corrections typographiques marquent d'un point saillant fait en marge la ligne à retrouver.

La lecture du Braille, si précieuse pour les aveugles-nés, n'est qu'un pis aller à cause de son excessive lenteur. Très restreint est le nombre des aveugles capables de lire à haute voix un texte en Braille avec une rapidité suffisante pour que l'audition de cette lecture soit tolérable. La lenteur de lecture du Braille se fait sentir encore plus péniblement quand il s'agit de lectures d'agrément, pour les livres qu'on voudrait se borner à parcourir ou à feuilleter. Elle provient de ce que le doigt ne peut jamais toucher qu'une seule lettre à la fois tandis que le voyant perçoit, en moyenne, sept lettres à chacun des mouvements que font les yeux quand le regard se déplace le long des lignes imprimées. La lecture par le doigt est donc, pour des raisons physiologiques, au moins sept fois plus lente que la lecture par les yeux.

Mais, vous dira-t-on, il existe, dans chaque langue, un abrégé orthographique du Braille. Pour ne parler que de l'abrégé français le gain est d'environ un tiers; mais entendons-nous bien, l'abrégé permet d'économiser environ un tiers du papier et peut-être un quart du temps de l'écrivain parfaitement exercé; pour la lecture, l'expérience enseigne que l'augmentation de vitesse est nulle.

L'adulte devenu aveugle, peut trouver grand profit à utiliser le Braille pour noter hors de chez lui de courts renseignements recueillis dans une conversation. Je ne me vois pas privé de ma tablette de poche en aluminium. Le Braille me sert aussi pour rendre reconnaissables au toucher les papiers que je veux conserver ainsi que les chemises en papier fort où je classe mes documents.

Quand on veut apprendre le Braille, il faut y consacrer, au début, le maximum de temps possible. Le mieux est, pendant les premiers jours, de ne pas faire autre chose, au point d'en être hanté la nuit. Faire chaque jour de nombreuses séances, et des séances pas trop longues pour ne pas dépasser la limite de l'attention soutenue, et pour ne pas émousser trop la sensibilité des doigts; se servir, pour lire, des deux index placés l'un à côté de l'autre et qu'on déplace simultanément; écrire et lire alternativement, et surtout se remémorer mentalement le tableau de Braille. En procédant ainsi, malgré une mémoire médiocre et affaiblie par l'âge, je pense que chacun peut apprendre en peu de semaines à écrire et à lire suffisamment pour en tirer un réel profit. Les personnes qui éprouveraient trop de difficultés à reconnaître les caractères de la dimension usuelle, peuvent faire usage tout au moins au début d'une tablette percée de rectangles plus grands.

Si, par exemple, on prévoit que le patient sera condamné un jour à recourir à l'écriture Braille, n'est-ce pas un devoir d'utiliser le peu de vue qui lui reste pour lui enseigner les premiers éléments de ce procédé ?

De toutes les écritures, c'est la moins rapide, surtout pour qui s'y met sur le tard. J'écris quatre mots par minute. L'aveugle le plus exercé ne dépasse guère huit mots; à l'aide de l'abrégé, aucun n'arrive à dépasser dix, et encore, aux dépens de la lisibilité, car en se pressant trop, on fait des fautes et on écrit mal en points saillants. La lenteur du Braille est

encore plus marquée quand il s'agit de la lecture. J'arrive à lire vingt mots: beaucoup d'aveugles-nés en lisent soixante, un petit nombre arrivent à cent, quelques-uns à cent vingt. M. de Ménieux, le bibliothécaire de l'Association Valentin Haüy, a lu en ma présence, à haute voix, tout près de deux cents mots à la minute. Au moment où son index droit atteint la fin d'une ligne, l'index de sa main gauche a déjà parcouru la moitié environ de la ligne suivante; si bien que presque tout le temps, la lecture mentale de la main gauche précède d'une quantité variable la lecture de la main droite, laquelle précède probablement plus ou moins la parole. M. de Ménieux s'accorde avec ses collègues pour dire que, chez la majorité, la lecture de l'abrégé est plutôt moins rapide que celle du Braille en toutes lettres ».

Jeux

« Rien n'empêche un aveugle de jouer aux dominos, aux échecs, aux dames ou aux cartes, s'il est doué d'une mémoire passable. Si sa mémoire est excellente, la difficulté est nulle, puisque les grands joueurs d'échecs jouent sans voir.

Pour la majorité des aveugles, on rend très faciles les jeux de dames et d'échecs au moyen de damiers et d'échiquiers, où chaque case est percée d'un trou destiné à recevoir les chevilles dont sont munies les dames ou les pièces du jeu d'échecs. Ces jeux avec trous et chevilles sont dans le commerce, ils ont été créés pour jouer en chemin de fer. On imagine



aisément la petite transformation qu'il faut leur faire subir pour rendre reconnaissables au toucher le blanc et le noir. Comme l'aveugle qui joue aux dames ou aux échecs promène constamment ses mains sur le jeu, il est préférable que son partenaire se serve en même temps d'un se-

cond échiquier.

Il existe des cartes à jouer, reconnaissables par des piqûres d'aiguilles presque invisibles, et qui donnent aux aveugles la possibilité de jouer avec les voyants ».

Mémoire

« La difficulté de prendre des notes et surtout de les consulter, les longues heures d'isolement, l'absence des distractions qu'apporte la vue du monde extérieur sont des conditions, grâce auxquelles un certain nombre d'aveugles de naissance se font remarquer par l'excellence de leur mémoire. Chez l'aveugle, la mémoire est nécessaire pour bien des actes de la vie quotidienne.

Pour écrire, comme je le fais en ce moment, ne pouvant pas faire de ratures, il faut construire chaque phrase à peu près en totalité, avant de commencer à l'écrire. Il faut savoir ce qu'on a mis dans les pages précédentes pour pouvoir faire une rédaction suivie, sans se reporter à ce qui est déjà écrit.

Au lieu de feuilleter les documents dont il veut faire usage, l'écrivain aveugle est forcé de s'en imprégner d'avance, et, si sa mémoire est faible, la tâche devient beaucoup plus pénible et le travail perd en précision et en vivacité ».

Psychologie de l'aveugle

« L'égoïsme et la vanité sont les principaux mobiles des actions humaines; chez les aveugles, ces défauts prennent parfois des proportions excessives. Il est tout naturel, en effet, que l'aveugle, privé des moyens les plus efficaces de se défendre, soit plus spécialement préoccupé de lui-même, et du secours qu'il peut attendre ou exiger d'autrui; qu'il songe plus à soi qu'aux autres mieux armés pour la lutte. La vanité qu'on rencontre souvent chez lui, trouve

son aliment principal dans l'admiration exprimée par les clairvoyants toutes les fois qu'il agit sans secours étranger.

Chacun s'imagine volontiers que, pour lui, la cécité est un plus grand mal que pour le voisin. Au lieu de comparer notre sort à celui des clairvoyants, ne ferions-nous pas mieux de diriger notre pensée vers ceux qui, dans leur nuit, sont livrés en même temps à la surdité, à la misère noire et à la solitude ?

La surdité ne brise pas la carrière de l'homme comme fait la cécité: elle le laisse libre, tandis que l'aveugle est à la merci d'autrui. Le sourd peut se permettre d'être bourru; l'aveugle est obligé de paraître aimable. On peut donc dire que, si l'aveugle est plus affable que le sourd, s'il tâche de paraître enjoué, s'il est sociable, cela serait plutôt l'indice de la crainte qu'il éprouve d'être laissé seul dans sa nuit.

Quand un jeune homme vient de perdre la vue, il ne faut le laisser dans un internat d'aveugles que le temps strictement nécessaire. Ce milieu tout spécial, en effet, est particulièrement impropre au développement des qualités requises pour la vie ordinaire ».

N'est-ce pas étonnant de trouver dans cet ouvrage vieux de cent ans les recommandations que ne manquent pas de donner actuellement tous les professionnels qui accompagnent les personnes déficientes visuelles ?



GPEAA
Groupement des
Professeurs et
Educateurs
d'Aveugles et
d'Amblyopes

« Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente »

A. de Saint Exupery

Dossier

Dossier
DOSSIER

Isabelle Mathis

Directrice du Centre Pédagogique des Handicapés de la Vue, Lausanne

Lorsque l'enfant paraît, en ce qui nous concerne, le cercle de la famille retient son souffle ! Silence radio...

Quelle tuile !... Si on pouvait juste revenir en arrière. Ce n'est pas juste. Pourquoi nous ? Tous les contrôles étaient favorables. Nous avons choisi le meilleur ovule, le spermatozoïde le plus performant, alors quoi ?... Est-ce que des « cellules souches » peuvent améliorer ?

Nous avons trouvé sur internet un traitement en Chine qui peut apporter une solution pour le nerf optique, pourquoi l'ophtalmologue n'en parle-t-il pas ?

A Boston, il y a un spécialiste de la maladie de Leber, on va y aller. La meilleure spécialiste de l'albinisme se trouve au nord de l'Allemagne, nous ferons le trajet de nuit, huit heures de voiture avec un bébé de deux mois... C'est sans compter avec la salle d'attente, où il n'y a que des personnes affectées d'albinisme, quel choc !...

C'est à ce moment, que nous intervenons comme pédagogues en éducation précoce, spécialisés en basse vision. Nous arrivons et matérialisons la situation du handicap.

C'est la « dame » des yeux !...

Quel chemin de vie nous allons partager, pour arriver à une forme de résilience.

Quelle souffrance que cette absence de regard, cette communication visuelle nécessaire à toute interaction entre le parent et le tout petit.

Il est beau mon bébé quand il dort, on ne voit plus ses yeux.

Le chemin ne se fait pas au même rythme. Parfois, le papa est dans l'action - qu'est-ce que je peux faire ? La maman, sur un autre

registre - est-ce que cela suffira, de l'aimer ? En chœur ils disent : pourra-t-il conduire ? se marier ? quelle profession sera la sienne ?

Nous sommes devant un bébé de quelques mois. Les interrogations fusent, les réponses sont nuancées. Comment va-t-on le dire à la grand-mère qui vit au Portugal ? Les grands-parents n'ont rien dit, je crois qu'ils n'ont rien remarqué, alors qu'il y a un nystagmus, digne d'une gare de triage !



Un papa a déclaré un jour, c'est lorsque j'ai dit à mon petit bonhomme de 3 ans, il neige, on va rentrer et qu'il a répondu, pourquoi, il ne neige pas à l'intérieur, que j'ai compris l'ampleur de ma tâche.

Apporter le monde à l'enfant, compenser par tous les autres

sens les 80% d'informations qui arrivent par le canal visuel. Mission impossible - pas si nous sommes tous ensemble.

Mais au fond, qu'est-ce que le Service Educatif Itinérant ?

Inclusion/Intégration ... points de suspension

L'évocation de l'inclusion, de l'intégration, pourrait débiter par une définition des termes. Débat sémantique s'il en est, mais qui ne doit pas perdre de vue, l'origine se situant plutôt dans la perspective d'un défi sociopolitique.

L'inclusion serait : l'idéal, le mythe, l'Arlésienne, une formule nouvelle, politiquement correcte, qui dépasse le terrain scolaire, pour s'inscrire dans un projet de société.

Plus terre à terre, l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée engage les cantons à préférer des solutions intégratives à celles séparatives.

En 2008, la Conférence intercantonale de l'éducation affirme :

« L'Éducation pour l'inclusion est la voie de l'avenir : une éducation inclusive de qualité pour tous est essentielle pour assurer le développement humain, social et économique ; les gouvernements devraient reconnaître qu'il est essentiel de disposer d'un concept élargi de l'éducation pour l'inclusion qui soit capable de répondre aux divers besoins de tous les apprenants et soit à la fois pertinent, équitable et efficace. »

L'Unesco définit l'inclusion comme un « processus qui répond aux différents besoins de tous les apprenants en augmentant la participation dans l'éducation, la formation, la culture et la communauté, tout en évitant la ségrégation et l'aliénation dans les écoles et l'ensemble de la société. »

Cités par Halinen et Järvinen, les auteurs identifient 3 étapes :

Garantir l'accès à l'éducation pour tous ;

Améliorer la qualité de l'instruction et prolonger le temps passé à l'école, « améliorer le curriculum, la formation des enseignants et le matériel d'apprentissage » ;

Lever les obstacles à l'apprentissage : « développer des environnements d'apprentissage, favoriser une coopération entre divers professionnels et des procédures de travail positives, mettre en œuvre des pédagogies fondées sur l'inclusion et la collaboration ».

A quelles conditions l'inclusion est-elle alors possible ? Pour ces mêmes auteurs, elles sont au nombre de cinq :

- Que la société toute entière partage les mêmes valeurs ;
- Que tous les enfants soient scolarisés ;
- Qu'il y ait une volonté conjointe et une culture opérationnelle commune ;
- Que les enseignants adoptent des approches positives et aient de solides compétences professionnelles
- Et enfin que les valeurs pour l'inclusion soient inscrites dans les curricula (Halinen & Järvinen, 2008).

Vaste programme s'il en est !

La notion d'intégration serait la composante concrète de l'inclusion. Sa réalisation dans le quotidien scolaire.

L'intégration n'est pas un idéal lointain, elle est réalisable dans de nombreuses situations par des démarches et concepts qui ont fait leurs preuves.

Selon Patrick Bonvin : « s'il est nécessaire de promouvoir le vouloir inclure, il est tout aussi prioritaire de promouvoir le pouvoir inclure. Cette optique de concrétisation fonde notre engagement de chaque jour, au service des élèves en situation de handicap visuel et de leurs familles. Faisons un projet pédagogique pour chaque élève, sans idéologie.

Mais au fait, permettez quelques digressions !...

On n'oppose pas inclusion/intégration/institution. Il y a des moments dans la vie de l'élève qui nécessitent une formule ou une autre ou mixte, sans qu'un retour à l'école spécialisée soit un échec, mais l'aboutissement d'un projet précis, impliquant une durée dans le temps, un retour préparé, un accompagnement ciblé.

Vivre parmi... Vivre avec... Vivre parmi quoi et avec qui ? La pensée est délectable.

Parmi et avec : belles perspectives !
A quelle condition s'il vous plaît ?
Combien payer pour vivre parmi et avec vous ?
Que me demandez-vous en échange ?
Ai-je le droit d'être ce que je suis, sans pour autant mériter votre estime ? Votre indifférence ?
Votre considération polie ?

Pour vivre parmi vous, est-il nécessaire que j'aie une place ?
Pour vivre avec vous, est-il nécessaire que j'aie le choix ?
Si vous prenez ma place, je n'en ai plus.

Me laisserez-vous être parmi vous, avec mes différences, mes pensées, mes paroles, mes actions ?
Me laisserez-vous le droit d'être ce que je suis ?
Et non une pâle image de vous ?

Mais au fait, pourquoi devrais-je vous poser la question ?
J'ai envie, parfois, de participer, mais pas toujours... Comme tout le monde, ni plus, ni moins.

Il m'arrive d'imaginer que je peux choisir ce que je voudrais faire avec vous, quand et comment je voudrais... avec et parmi vous.

Ma première pierre, je la pose ici, dans la construction du monde. L'intégration, c'est d'abord un choix. C'est avant toute chose, que je puisse librement m'insérer dans ... Dans quoi ? Des projets, des actions, des perspectives.

En fait, mon intégration passe par ma capacité d'autonomie. Ah ! Penser par moi-même. Agir par moi-même. Il est vrai que, par instants, mon identité plafonne, que mon pouvoir d'initiative est perfectible, que mon autonomie prend l'eau. Si je savais le chemin... Si la canne était une baguette magique.

Mais on m'a appris, que ma vision du monde est parfois tubulaire. Que je n'évalue pas toujours bien la situation. Que je ne sais pas qui je suis, que je ne sais pas ce que je dois faire. « Plus tard, c'est sûr » que je pourrai être quelqu'un.

D'ici là, je dois m'appliquer dans mon rôle de figurant, rarement d'acteur. Et pour ce qui est du statut d'auteur de ma vie, alors là, faut pas rêver...

Je dis, que vous avez des avantages à vivre avec moi et que j'ai des avantages à vivre avec vous. On appelle ça la réciprocité. (1)

Et grandir ensemble, on appelle ça la transformation mutuelle.

On pourrait construire le monde ensemble ! On commence quand ?

Est-ce que dans le forfait, tout est inclus ou en sort-on désintégré et perclus ?... Dans le doute, je m'abstiens, mais le projet permet peut-être de saper les frontières de la « pensée simplifiante » selon Morin et par là, de restituer le cadre le plus favorable pour développer richesse personnelle, adaptation et humanité.

(1) Dans le « Petit Robert », on trouve sous « **intégration** »

Philo. : Etablissement d'une interdépendance plus étroite entre les parties d'un être vivant ou les membres d'une société.

Psycho. : Incorporation de nouveaux éléments à un système

Physiol. : Coordination des activités de plusieurs organismes, nécessaires à un fonctionnement harmonieux.

Courant (XXème) : opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu.

Vous avez :

une question à poser,

une remarque à faire,

une expérience à partager,

un thème que vous aimeriez voir aborder dans notre bulletin...

C'est à vous !

Contactez-nous :

annie.lamant0655@orange.fr



De la perception visuo - motrice ... à l'écriture

Dossier

Dossier
DOSSIER

Nathalie BUJOSA –GARBOLINO Orthoptiste CSES A. Peyrelongue Ambarès
 Marie-Ange MICHEAU Enseignante spécialisée – Psychomotricienne
 CSES A. Peyrelongue Ambarès

Avant 1963, date de la création du premier centre de rééducation pour déficients visuels en France par le docteur Chambet, on ne faisait pas la différence entre les enfants aveugles et les enfants qui possédaient des restes visuels. C'est le deuxième centre en Europe après celui installé en Suède par Krister Inde.

Depuis 1969, des ophtalmologistes comme Nathalie Barraga aux USA se sont penchés sur le thème de la « vision fonctionnelle » et sur les possibilités de rééducation de celle-ci. Une conception nouvelle apparaît alors : La malvoyance

Notons aussi le travail d'Henri Gauvrit en Gironde et les initiatives qui se sont multipliées en France pour prendre en charge les personnes déficientes visuelles. Les établissements spécialisés, dont le centre Alfred Peyrelongue, ont élaboré des programmes, éducatifs et rééducatifs, afin de mieux optimiser les possibilités visuelles résiduelles : par un travail spécifique, permettre à l'enfant une meilleure efficacité et donc une plus grande autonomie dans sa vie quotidienne et dans sa scolarité.

Le docteur Chambet, présidente de l'A-PAM, précise les étapes successives et incontournables à franchir :

- La conscience de Voir
- Le désir de Voir qui exprime la motivation profonde
- Le plaisir de Voir

Tout en développant des stratégies différentes pour mieux explorer l'environnement en permettant une meilleure utilisation des possibilités visuelles à partir de toutes ces nouvelles images tronquées, déformées, partielles ou floues, on aboutit à la création d'un nouveau patrimoine visuel et à la maîtrise des techniques de compensation.

Nous nous sommes donc interrogés en équipe pluri disciplinaire sur « comment susciter le plaisir et l'envie de lire et d'écrire pour un enfant déficient visuel ».

Il nous a paru intéressant de mener un tra-

vail en commun, une orthoptiste et une enseignante spécialisée - psychomotricienne, afin de répondre au mieux à l'objectif pédagogique recherché : l'acquisition de l'écriture cursive comme outil de travail efficace, les deux objectifs de l'écriture étant la lisibilité (acte de communication) et l'efficacité (rapidité).

L'acte d'écrire implique de la maîtrise, une bonne organisation, une bonne perception, de la coordination et de la précision. Ce n'est pas un acte naturel, spontané. L'apprentissage de l'écriture nécessite une complémentarité entre la fonction fovéale (qui gère l'adresse spatiale) et la fonction périphérique (qui prend en charge le mouvement).



Atelier : « Comment susciter le plaisir et l'envie de lire et d'écrire pour un enfant déficient visuel ».

- Population:

Groupe classe hétérogène de 10 enfants malvoyants, de 7 à 13 ans
 Ils ont tous une difficulté d'utilisation de la main, se traduisant par une maladresse gestuelle et un graphisme difficile (coloriage, dessin, écriture).

- Pathologies visuelles :

Les pathologies rencontrées dans l'atelier sont très variées : des troubles de la perception centrale (scotome), des troubles de la vision périphérique (rétinite pigmentaire), de fortes amétropies et des nystagmus.

Afin que les exercices proposés dans l'atelier ne soient pas redondants par rapport à nos interventions spécifiques, nous avons décidé de nous limiter plus particulièrement à la relation œil-main dans ses fonctions perceptivo - motrices.

Dans cet atelier, les notions de motivation et de plaisir seront essentielles (plaisir du geste, de la trace, de la découverte à travers des sollicitations diverses...).

Suite page suivante →

- Deux interventions spécifiques menées avec le même groupe d'enfants:

En classe, avec l'enseignante spécialisée

- *Le travail sur la posture et le mouvement* : tous les exercices proposés sont d'abord tracés dans l'espace. C'est un travail sur la proprioception, qui fait appel à la vision périphérique.

- *Des exercices grapho moteurs* allant du plan vertical et du grand format vers le plan horizontal et la réduction de la trace. Il est important, là encore, de faire un travail stimulant la vision périphérique; celle-ci doit prendre en charge le mouvement graphique, afin de permettre une automatiser de ces gestes.

- *Des exercices de pré - écriture* : analyse de la trace et apprentissage progressif des lettres et des liaisons.

- *L'écriture des mots, des phrases* : moyen de communiquer et de donner du sens

En rééducation avec l'orthoptiste

Certaines informations sont indispensables à l'enseignante pour guider son travail. Dans l'analyse de la trace, et le travail d'écriture, on fait appel à la fonction fovéale (analyseur d'images). Ces étapes seront d'autant plus faciles à aborder si, au préalable, un travail en vision périphérique a été mis en place, et que les lettres et les liaisons ont été suffisamment intériorisées par l'enfant. Cependant, pour certains enfants, la difficulté se situe là, dans ce passage entre la vision périphérique et la fonction fovéale, et l'apprentissage de l'écriture reste alors quelque chose de difficile.

Un bilan de vision fonctionnelle pratiqué par l'orthoptiste permet d'évaluer pour chaque enfant les potentialités et les retards d'acquisition oculomoteurs et sensoriels.

Par exemple :

- recherche du strabisme (stable/alternant)
- de la vision binoculaire
- de la fixation
- de la motilité oculaire (duction, version, vergence)

L'analyse du comportement visuel de l'enfant dans les activités proposées, c'est-à-dire "sa manière de faire", sera nécessaire pour orienter le travail. Et de cette observa-

tion naîtra un projet, ainsi que le choix du matériel et de l'exercice le plus approprié en gardant en mémoire les étapes normales du développement visuo - moteur de l'enfant, des centres d'intérêt de chacun, et des motivations tout en suscitant le plaisir de voir.

Le but de l'atelier est de développer et/ou d'améliorer la coordination œil-main, celle-ci n'étant pas spontanée.

"L'œil doit guider le geste, la perception visuelle et le mouvement doivent être coordonnés dans l'espace. Les informations d'origine visuelle et tactile d'un même objet doivent se fondre et se compléter pour créer une image mentale globale et représentative".

L'œil, associé au langage et aux mouvements, participe à la structuration et à l'organisation de l'espace. Les exercices proposés se font avec une progression dans la difficulté :

- suivi de tracé, ligne simple ou complexe
- parcours de trajet
- labyrinthe
- appariement de dessins, formes ou signes différemment orientés

- épreuves d'après consigne orale

- cocher, entourer, souligner

Les points faibles de chaque élève seront repris en rééducation orthoptique individuelle.

La mise en place de l'atelier a, de plus, nécessité un travail sur l'ergonomie : adaptation du matériel,

place de chacun dans la classe, contrôle de l'éclairage, plan incliné ou non, place par rapport à la latéralité, par rapport à la lumière naturelle, hauteur du bureau (posture, fatigue), présentation des exercices sur fond contrasté, ou agrandis.

Toutes ces observations nous permettront de mieux comprendre les difficultés de l'enfant, et donc d'adapter et recentrer nos interventions spécifiques d'orthoptiste et d'enseignante spécialisée.

Pour cela on utilise :

- *Le dessin du bonhomme*:

Observation du niveau du dessin et son évolution, conséquences ou non au niveau des extrémités (épaule, bras, mains, doigts), les liens entre les différentes parties du corps.



- *Le dessin libre:*

Il permet à l'enfant d'exprimer sa vision du monde.

- *L'observation :*

La palette graphique, l'application ou non des apprentissages reçus.

L'exploitation de l'espace page.

La manipulation et la tenue des différents outils.

Les attitudes corporelles (position du corps, de la tête, les différents appuis).

La coordination œil-main (mouvements d'exploration, distance de l'œil par rapport au support).

Le contrôle moteur (syncinésies, régulation tonique).

La latéralité et la fonction du bras non-scripteur.

Le niveau de fatigabilité.

L'œil préférentiel.

- *Les exercices perceptivo-moteurs* qui porteront progressivement sur :

L'analyse de la perception : identification et discrimination des formes, tailles, longueurs, orientations, contours, couleurs, repérage de l'identique.

L'amélioration de l'efficacité visuelle (travail de coordination œil-main).

L'organisation spatiale :

Manipulation du géoplan et transcription sur papier.

Exercices de topologie.

Perception, organisation et structuration de l'espace au travers de jeux de construction, à l'aide de formes géométriques variées (cubes, prismes, ponts, cylindres), selon des indices visuels fournis.

- *Les difficultés rencontrées en classe en situation d'écriture :*

Aucune connaissance, ou mauvaise habitude (pouce qui chevauche, index et majeur mal placés) dans la tenue de l'outil scripteur.

Pas de latéralité définie (enfant changeant de main).

Rayures, surcharges, liaisons mal intégrées (écriture avec des blancs, des télescopes).

Pas de maîtrise gestuelle, maladresse manuelle, motricité fine peu développée ("main pince").

Troubles du tonus : hypertonicité entraînant une crispation, associée souvent à des troubles de la pression (ne marque pas ou transperce la feuille). L'écriture est très lente, les lettres sont mal formées et l'enfant se fatigue vite.

Difficultés perceptives, d'orientation et de structuration spatiales. Les liaisons sont approximatives, la réalisation des lettres est aber-

rante : l'enfant ne perçoit pas les unités que sont les lettres, en tant que forme - mouvement, chaque lettre étant constituée d'une suite de segments.

Mauvaise perception de l'espace graphique, de ses limites: non anticipation pour tout faire tenir dans une ligne ou une page, suppression ou agrandissement des espaces entre les mots, difficultés à suivre un interligne.

Troubles psychologiques : écrire, c'est entrer en relation avec les autres. L'écriture obéit à des règles, des lois arbitraires et des conventions. Le refus de communiquer, le refus de la loi, peut se traduire parfois par un refus d'écrire

En mettant en place ce projet, nous avons essayé de créer les meilleures conditions possibles pour l'apprentissage technique de l'écriture (ou sa rééducation).

Arrivées au terme de notre expérience, nous constatons une amélioration dans la qualité de l'écriture pour l'ensemble des élèves, mais aussi un comportement différent face à l'écrit (désir d'écrire, plaisir d'écrire).

Ce travail mené en commun a permis aux enfants de développer des compétences motrices et perceptives et ainsi d'optimiser leurs potentialités perceptives.

De plus nous avons constaté des répercussions positives sur l'ensemble des apprentissages scolaires : l'écriture, mais aussi la lecture et les mathématiques.

Enfin, ces deux années ont été pour nous riches d'enseignements et nous ont permis de mieux comprendre nos interventions spécifiques.

Bibliographie

* Education et rééducation visuelle des enfants malvoyants. B. Gayral J.F.O n° 91 basse vision Empan M.J Richard - F. Clergue n° 23 septembre 1996

* Développement de la vision fonctionnelle Chantal Holzschuch - C. De la Porte de Vaux

* La prise en charge grapho-motrice du déficit visuel chez l'enfant de 0 à 6 ans. J.F.O C.Aktouche

* Bilan d'un malvoyant en orthoptie. J.F.O n° .21 M.L Laborie, P. Vérin, J.P Bonnac

* Le malvoyant. J.P Menu, C. De la Porte de Vaux, C. Corbe, P. Griffon-Doin

* Déficiences visuo-spatiales et dyspraxies de l'enfant; du trouble à la rééducation. M. Mazeau

* Le programme de développement de la perception visuelle. M. Frostig

et de nombreux articles de M.F Clenet

Conditions de passation des examens pour des élèves déficients visuels

Dossier
Dossier
DOSSIER

Françoise MAGNA

Inspectrice pédagogique et technique des établissements de jeunes aveugles
francoise.magna@social.gouv.fr

1. Historique

En 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme assure le droit à une éducation élémentaire gratuite et obligatoire pour tous les enfants.

En 1975, en France, la loi d'orientation du 30 juin 1975 est la première loi en faveur des personnes handicapées. L'accès à l'éducation pour les enfants en situation de handicap est une obligation nationale.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées régit désormais la scolarisation des enfants handicapés, qui sont scolarisés en milieu ordinaire (leur inscription étant un droit dans l'établissement le plus proche de leur domicile) ou en institution spécialisée.

Pour les examens et concours dépendant du ministère de l'Éducation nationale, les candidats handicapés bénéficient de dispositions spécifiques depuis longtemps. En effet, la circulaire n° 72-105 du 7 mars 1972 est la première indiquant des mesures spécifiques en faveur de candidats handicapés, élèves des enseignements élémentaire et secondaire candidats à des examens publics. Ces mesures ont été étendues à l'enseignement supérieur par la circulaire n° 73-165 du 27 mars 1973.

2. Une toute nouvelle circulaire vient de paraître (n° 2011-220 du 27 décembre 2011) dans le Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation nationale n° 2 du 12 janvier 2012.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803

« La présente circulaire a pour objet de préciser, pour les candidats qui présentent un handicap, les dispositions des articles D. 351-27 à 351-31 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou

concours de l'enseignement scolaire ... Elle abroge et remplace la circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

La présente circulaire est applicable pour les sessions d'examen et concours organisées à



partir de l'année scolaire et universitaire 2011-2012.»

2.1. Aménagement des examens ou concours quelque soit le handicap

Pour les conditions de passation des examens, le site Eduscol à l'adresse, <http://eduscol.education.fr/cid52447/presentation.html>, indique : « cette rubrique expose la réglementation qui s'applique aux candidats en situation de handicap préparant des examens de l'enseignement scolaire. »

Cette rubrique indique la « réglementation commune à tous les examens de l'enseignement scolaire concernant les aménagements dont peuvent bénéficier les candidats en situation de handicap. **À cette réglementation commune s'ajoutent des réglementations particulières propres à chaque examen.** » Toutes ces réglementations peuvent être obtenues en suivant des liens indiqués dans une colonne à droite de la page d'accueil.

La circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 précise, en particulier (j'ai souligné les parties qui me semblent importantes) :

« Les recommandations qui suivent sont données à titre indicatif »

- III 1. b) : « S'agissant des examens dont les épreuves d'une même session se déroulent sur plus d'une année scolaire, une unique demande pourra être établie pour l'ensemble des épreuves de la session. Dans ce cas, cette demande pourra être réexaminée en cas de nécessité... »

C'est le cas du baccalauréat. Sauf nécessité, la demande peut être faite en classe de première, lors des épreuves anticipées, et non renouvelée en classe de terminale.

- III 1. b) : « **Éléments joints à l'appui de la demande**

La demande est accompagnée d'informations médicales sous pli cacheté ainsi que d'éléments pédagogiques qui permettent d'évaluer la situation du candidat et de mettre en évidence les besoins d'aménagements pour l'examen ou le concours présenté (cf. notamment le projet personnalisé de scolarisation et les documents relatifs à sa mise en œuvre ou le projet d'accueil individualisé de l'élève handicapé, le livret personnel de compétences - LPC - et/ou le bilan des aménagements matériels et pédagogiques mis en place pour l'élève, réalisé par l'équipe pédagogique dans la perspective de la passation de l'examen). »

- III 2. : « **Traitement par le médecin de la demande du candidat**

Un des médecins désignés par la CDAPH rend un avis circonstancié sur la demande dans lequel il **propose** les aménagements qui lui apparaissent nécessaires :

... au vu et en cohérence avec les conditions de déroulement de sa scolarité et notamment les aménagements dont il a pu bénéficier dans le cadre des processus courants d'évaluation : la transmission par l'équipe pédagogique des renseignements pédagogiques et du descriptif des aménagements matériels et pédagogiques mis en place permet une adéquation entre la demande ponctuelle pour un examen et les besoins permanents identifiés »

Il est important que l'équipe pédagogique transmette un maximum d'informations afin que les conditions de passation de l'examen soient les plus proches possibles des conditions habituelles.

... « **L'avis précise** les conditions particulières **proposées** pour le déroulement des épreuves pour ce qui concerne :... l'adaptation dans la présentation des sujets (type d'adaptation, format papier ou format numérique compatible avec le matériel utilisé par le candidat, etc.) ... »

La référence au format numérique est une nouveauté par rapport à la précédente circulaire.

...« étaler le passage des épreuves, la même année, sur la session normale et la session de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement »

...« conserver, épreuve par épreuve, ou unité par unité, durant cinq ans, des notes délivrées à des épreuves ou à des unités de l'un des examens de l'enseignement scolaire ou supérieur, ainsi que, le cas échéant, le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, selon les modalités prévues par la réglementation de chacun des examens. »

- III 3. : « Si nécessaire, l'autorité académique pourra utilement :

consulter les corps d'inspection de la discipline concernée, afin de vérifier que l'adaptation envisagée des conditions de passation de l'épreuve ne conduit pas à remettre en cause la nature même de l'épreuve ; »

- IV : « D'une manière générale, il convient de s'assurer que le candidat handicapé se trouve dans des conditions de travail de nature à rétablir l'égalité entre les candidats. »

- IV 3. : « Utilisation des aides techniques ou humaines

Ces aides doivent être en cohérence avec celles utilisées par l'élève au cours de sa scolarité. »

... « Les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel peuvent être assistés d'un secrétaire qui écrit sous leur dictée, désigné dans les conditions prévues au § 6 ci-dessous. Cette aide peut également être prévue pour des candidats qui ne peuvent s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Le rôle du secrétaire, durant les épreuves écrites, doit se limiter strictement à :... »

Ce paragraphe précise les rôles respectifs d'un secrétaire et d'un assistant.

- IV 3. : « **Le candidat qui utilise habituellement un matériel spécifique** doit prévoir l'utilisation de son propre matériel (machine à écrire en braille, micro-ordinateur, etc.) muni des logiciels ad hoc... »
- IV 3. : « Il peut être demandé au candidat de se munir d'une clé USB. »

Il faut penser à préciser cela au candidat concerné.

- IV 4. : « **Temps majoré** »
- « L'organisation horaire des épreuves d'examen et concours devra laisser aux candidats handicapés une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire ils pourront commencer une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats. »
- IV 6. : « **Désignation des secrétaires et des assistants** »
- « Les secrétaires et les assistants interviennent dans le strict respect du rôle qui leur est imparti dans la décision d'aménagement (cf. supra IV. 3).

S'agissant des examens et concours relevant du second degré ou des examens de l'enseignement supérieur pour lesquels la formation est dispensée dans un établissement scolaire (BTS), en fonction du besoin identifié au regard de(s) l'épreuve(s) dans la décision d'aménagement, le recteur ou l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale, désigne comme secrétaire, sur proposition du chef

d'établissement, ou comme assistant toute personne paraissant qualifiée pour assumer ces fonctions et dont les liens familiaux ou la position professionnelle par rapport au candidat ne sont pas de nature à compromettre leur neutralité. »

- « ... Dans le second degré comme dans l'enseignement supérieur, l'autorité administrative organisatrice s'assure, en fonction de l'examen ou du concours, que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen ou du concours. Si la technicité de l'épreuve l'exige, le secrétaire peut être un enseignant de la discipline faisant l'objet de l'épreuve. »



Ce paragraphe explicite les qualités requises pour être nommé secrétaire ou assistant et reconnaît la possibilité (nouveau) de faire appel à un enseignant de la discipline.

2.2. Cas des candidats handicapés visuels

Pour les examens (brevets et baccalauréats), chaque rectorat est chargé de faire les sujets pour les candidats de son académie, y compris les sujets adaptés. La circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 indique (§ IV 3.) qu'« il appartient au service organisateur de veiller à la qualité de la transcription. À cet effet, la signature d'une convention avec un organisme en mesure d'assurer une transcription de qualité est recommandée. »

Pour les sujets en braille ou en caractères imprimés « agrandis », de nombreux rectorats ont passé une convention avec le service « Edition adaptée-Braille » du CRDP Nord Pas-de-Calais. Les rectorats n'ayant pas signé de telles conventions s'adressent à des centres de transcription de leur académie.

Cette circulaire ne donne aucune autre consigne concernant les adaptations. En particulier, il n'existe aucune consigne concernant les

adaptations des figures, schémas et cartes de géographie.

De plus, cette circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 précise, en particulier (j'ai souligné les parties qui me semblent importantes) :

- IV 3. : « **L'anonymat se définit comme l'absence de tout signe distinctif permettant d'identifier le candidat intuitu personae.** Le principe de l'anonymat n'est remis en cause, ni par l'existence d'adaptations mineures du sujet dûment autorisées par les autorités organisatrices du concours ou de l'examen et strictement circonscrites aux nécessités pratiques, ni par les caractéristiques de la copie rendue à l'issue de l'épreuve écrite, même si ces éléments permettent parfois de déceler l'existence ou la nature du handicap. »

Il est donc inutile de recopier en écriture manuscrite les copies des candidats obtenues à partir d'une imprimante.

Par contre, il convient toujours de transcrire en « caractères imprimés », les copies qui sont en braille.

- IV 3. : « Les sujets seront le cas échéant écrits pour un même candidat, à sa demande, en braille et en « gros caractères », ou en brail-

le pour certaines épreuves et en « gros caractères » pour d'autres. »

Ces possibilités sont nouvelles. Cela devrait permettre de résoudre certaines difficultés rencontrées par les candidats souhaitant avoir des sujets en braille et en « caractères imprimés ».

Je viens de mettre en évidence les points qui me semblent les plus significatifs de cette circulaire. Il appartient à chacun de la lire attentivement pour voir comment la mettre en application pour chaque candidat handicapé dont il a la responsabilité.

Il convient de faire connaître cette nouvelle circulaire auprès de toutes les instances concernées (MDPH, rectorats, établissements scolaires, services des examens, enseignants...) car elle est en vigueur immédiatement.

Cette circulaire apporte des précisions fort utiles et des nouveautés tenant compte des avancées technologiques (possibilité d'avoir des sujets sur support informatique).

Il sera utile de voir concrètement comment cette circulaire va être appliquée lors des prochains examens de juin 2012, puisque, comme indiqué au début de celle-ci (§ III 1. b), « les recommandations qui suivent sont données à titre indicatif.»



SUR LE NET



Association Une Souris Verte



L'association "Une Souris Verte..." est ouverte aux parents confrontés ou non au handicap, aux professionnels de santé, de la petite enfance et du handicap, et à toute personne souhaitant s'impliquer en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des enfants porteurs de handicap dans la société.

"Une Souris Verte..." gère une structure d'accueil innovante basée sur les principes de mixité et d'intégration. Ce projet est un centre de référence dans un cadre régional. Il permet de diffuser l'expérience acquise et de la transmettre le plus largement possible au plan national. Pour cela, elle s'appuie sur un centre de formation, un centre d'information et de documentation, et un site internet <http://www.enfantdifferent.org>

Les éditions la Cigale

La cigale : les éditions la Cigale propose de nombreux ouvrages, en particulier, un classeur de fiches d'exercices de discrimination visuelle et de concentration pour mal voyants ET bien voyants



« Favoriser la réussite future des enfants, tel est le projet de la Cigale. Initiée en 1997 par un médecin et une enseignante, la Cigale coordonne les apports de professionnels de l'éducation et de la recherche pour développer des démarches pédagogiques efficaces et faciliter leur utilisation dans les classes. » <http://www.editions-cigale.com>



Les jeux de Lulu, le lutin malin

Des « Jeux pour malvoyants » sur le site Lulu le lutin (dans le menu déroulant descendre pour trouver les jeux pour les enfants malvoyants qui sont aussi très appréciés par les enfants sans handicap visuel). Algorithmes, déplacements sur quadrillage, mémoire, images séquentielles....

Différents menus	
<u>Différents menus</u>	<u>Menu illustré</u> (jeux à partir de 4 ans) <u>L'anniversaire</u>
<u>Jeux (à partir de 4 ans)</u>	<u>Menu détaillé</u> (jeux à partir de 4 ans) <u>Pâques</u>
<u>Jeux (à partir de 7 ans)</u>	<u>L'été</u>
<u>A vous de faire...</u>	<u>Jeux pour malvoyants</u> <u>La rentrée des classes</u>
<u>Informations</u>	<u>Halloween</u>
<u>Quoi de neuf ?</u>	<u>Noël</u>
<u>Courrier</u>	<u>Nouvel an</u>

LE COIN DES LIVRES



MANUELS SÉSAMATH



Des livres scolaires de mathématiques numérisés en totalité, de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Les corrigés des exercices expliqués
Publiés par Magnard éditions

Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle



Ce guide traite de la scolarisation des élèves déficients visuels, il vise à lever l'inquiétude que provoque parfois chez les enseignants l'arrivée d'un élève particulier, en apportant des pistes de réflexion et des aides pédagogiques et techniques.

Il aborde dans un premier temps des indications permettant de mieux le connaître au travers des caractéristiques de la déficience visuelle : définitions, gênes fonctionnelles, phénomènes pouvant ac-

compagner celle-ci.

Il traite ensuite de l'adaptation pédagogique à mettre en place en prenant en compte les aspects objectifs de la déficience visuelle, puis les aspects subjectifs et enfin les aspects comportementaux et ceci dans les diverses situations d'apprentissage que rencontre l'élève au cours de son parcours scolaire.

Il précise enfin les aides qui peuvent être apportées à l'élève et à l'enseignant d'accueil par le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S3AIS) et par les enseignants spécialisés.

Les aides matérielles et les dispositions réglementaires prévues pour les examens terminent ce fascicule.

Il est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale :
Eduscol ([Guide handiscol](#))

Michèle Collat, Professeur des écoles honoraire, Co/auteur de ce guide

En Bref

Les livrets d'accueil des différents établissements qui donnent quelques recommandations ou des suggestions pour élever un enfant déficient visuel.

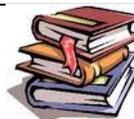
(Être parent d'enfants en âge préscolaire CPHV Lausanne) .

Bienvenue sur le site de Les Doigts Qui Révent !

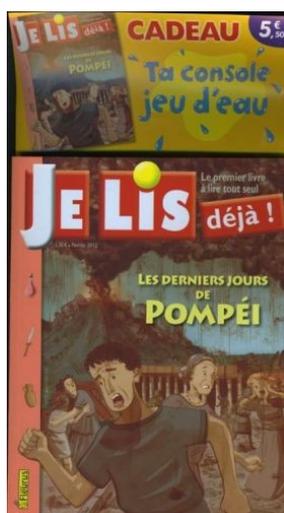


Les associations proposent de nombreuses brochures, films ou dvd (LDQR) sous forme de jeux pour présenter les principales pathologies visuelles et l'incidence sur la vision.

LE COIN DES LIVRES



Le GIAA lance la revue *JE LIS DÉJÀ* pour les enfants de 6 à 10 ans.



Le GIAA (Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes) a dans sa mission de permettre à tous les enfants, quel que soit leur niveau de déficience visuelle, de lire la même revue que leurs camarades voyants.

Grâce à la nouvelle revue *JE LIS DÉJÀ*, les enfants retrouvent régulièrement leurs compagnons Titeuf, Raoul, Léo & Lola. Ils peuvent lire la revue seuls, avec leurs amis, ou accompagnés de leurs parents, leur frère ou soeur. Ils partagent avec eux les fous rires provoqués par les blagues de la revue !

Dès le premier numéro en janvier, l'enfant peut, tout en s'amusant, se familiariser avec le braille, lire les caractères agrandis sur son écran d'ordinateur selon ses besoins, ou écouter le CD de la revue lue par une lectrice professionnelle et des enfants d'écoles primaires. Avec *JE LIS*

DÉJÀ, il entre dans le monde de nouveaux personnages et développe son imaginaire. Abonnez-vous dès maintenant et/ou soyez le relais auprès des parents.

Merci de nous soutenir en informant du lancement de la revue *JE LIS DÉJÀ* en version adaptée auprès des parents des enfants concernés. Nous sommes à votre écoute si vous avez besoin de documentation et de bulletins d'abonnement papier à diffuser auprès des familles.

COORDONNEES DE L'ABONNE(E)

Mlle Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Tél. :

Ville :

Adresse mail :

MODALITES D'ABONNEMENTS

Ce bulletin complété est à renvoyer accompagné de votre chèque à l'adresse suivante : GIAA - Service Abonnements - 5 avenue Daniel Lesueur - 75007 Paris

En souscrivant à cet abonnement, je m'engage à ne pas copier ni diffuser tous les documents adaptés et produits par le GIAA.

Pour respecter le décret sur « l'exception des droits d'auteur », merci de nous fournir une attestation du degré de votre handicap visuel (photocopie de votre carte d'invalidité, certificat médical, etc.).

Date : Signature :



Nouvelle revue jeunesse : « Je Lis Déjà »



Le GIAA vous propose une nouvelle revue pour les enfants (6-10 ans) : « Je Lis Déjà ».

Abonnez-vous dès maintenant !

Elle est disponible en version audio, braille et gros caractères pour les enfants aveugles ou malvoyants sous forme de pack :

Tarifs pour un abonnement d'un an : (cochez la case correspondant à votre choix)

Pack Braille : revue en braille et noir avec CD audio – 99 euros

Pack Gros Caractères modulables : CD contenant la revue audio ainsi que la revue en fichier pdf – 99 euros

Pack complet : revue en braille, gros caractères et noir avec CD audio – 179 euros

Audio seul : 79 euros

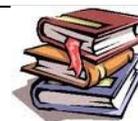
GROUPEMENT DES INTELLECTUELS
 AVEUGLES OU AMBLYOPES

5 avenue Daniel Lesueur – 75 007 Paris – Tél. : 01 47 34 30 00

www.giaa.org



LE COIN DES LIVRES



Le GIAA propose une sélection de revues sur support adapté (fichier texte, gros caractères, braille intégral ou abrégé), à l'attention des aveugles et malvoyants de tout âge.



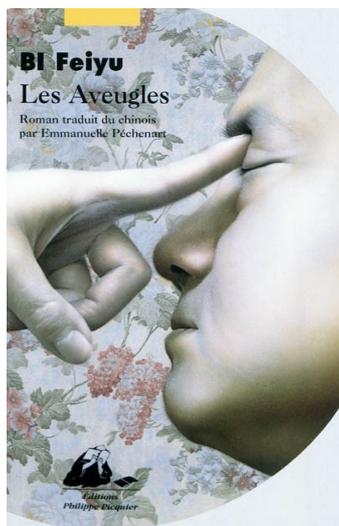
· **Ma Petite Revue** : Revue pour les 7-10 ans en braille intégral, une ligne sur deux : parfait outil pour l'apprentissage du braille. Revue disponible en braille intégral uniquement Périodicité : mensuel, 11 numéros par an Prix : 20 €

· **Sapajou** : Revue pour les 8-12 ans avec : des reportages, des biographies de personnages historiques, des articles sur les sciences et vie de la terre, l'histoire, la musique... Périodicité : mensuel, 11 numéros par an Prix : 40 €. Revue disponible en braille intégral uniquement.



· **2000 points** : Revue pour les 12-16 ans avec des extraits de revues jeunes : actualités françaises et internationales, témoignages, histoire, sport, musique, cinéma... Périodicité : mensuel, 11 numéros par an Prix : 40 €.

"Les aveugles" de Bi Feiyu Editions P. Picquier 22€



Ce roman se passe dans la communauté des masseurs aveugles chinois : dans ce monde se vivent des bonheurs et des drames. Je cite quelques extraits de l'article du journal La Croix et en italique les extraits de l'auteur.

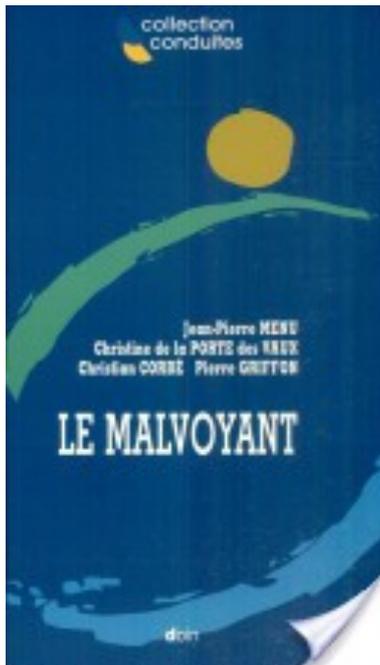
"Si le roman se déroule dans une grande ville de la côte chinoise, les masseurs viennent pratiquement tous de la campagne, issus de familles de paysans. [...] Ils ont tous suivi une scolarité adaptée avant de se spécialiser pour devenir masseur ou accordeur de pianos. Ils ont dû [...] compter sur une solidarité presque corporatiste puis sur leurs collègues eux aussi non voyants.

"J'ai pris le temps, j'ai vécu avec eux et je peux vous dire que j'ai oublié qu'ils étaient aveugles. En fait ils sont comme tout le monde avec leurs joies et leurs peines, mais le plus important pour moi est qu'ils ont su préserver leur dignité, oui ils sont plus forts que les valides chinois d'aujourd'hui qui ont sacrifié cette valeur contre de l'argent. [...] Le rythme des aveugles est humain, c'est pourquoi ils voient mieux que nous. Ce livre est un livre sur la dignité. Les non voyants ont naturellement leurs limites, et c'est ce dont les chinois ont le plus besoin des limites."

Je n'ai pas lu le bouquin mais il peut être intéressant pour nous de voir quelles sont les différences et les similitudes entre les populations atteintes d'un même déficit sensoriel et vivant dans des communautés différentes de par leur histoire mais proches de par les effets de la mondialisation.

C. Pomarède

LE COIN DES LIVRES



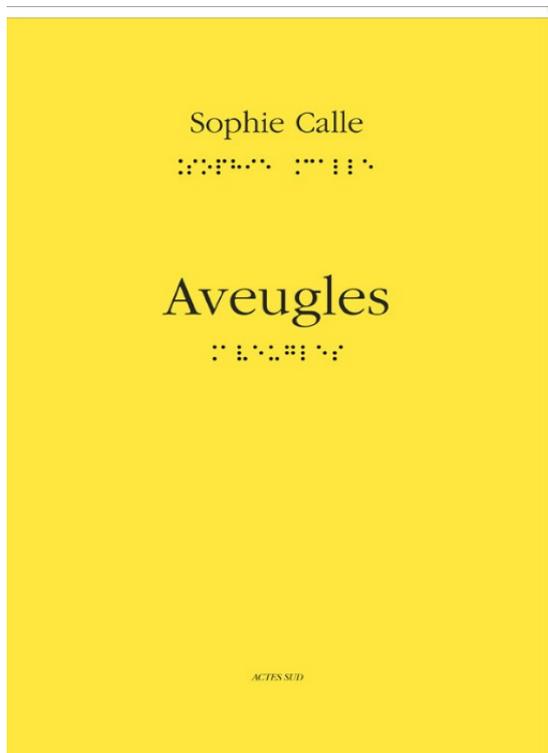
Le malvoyant

Jean-Pierre Menu
Editions Doin, 1996

Le lecteur peut aborder cet ouvrage de deux manières différentes : - Directement à partir des questions posées tout au long des différentes parties en fonction de l'intérêt de chacun, cela constitue une approche fonctionnelle.

- De façon plus académique, l'approche peut être menée à partir des mots clés et de la table des matières. C'est alors une approche plus conventionnelle, thématique, théorique et scientifique. Ce livre est destiné à apporter les notions les plus récentes et les plus utiles dans le domaine de la malvoyance..

LU DANS LA PRESSE



"[Aveugles](#)", par Sophie Calle, éditions Actes Sud, 79€, en librairie

La photographe [Sophie Calle](#) rassemble dans un livre qui vient de paraître chez Actes Sud, "Aveugles", 25 années de travail sur la cécité. En 1986, elle a demandé à des personnes nées aveugles d'exprimer leur idée de la beauté et des couleurs; certaines de ces personnes sont devenues des personnalités, tels [Samuel Landier](#), Jean-Marie Cierco (secrétaire général de l'AVH) ou Hoëlle Corvest (chargée de médiation culturelle à la Cité des Sciences et de l'Industrie).

Chacun exprime ses sensations, poétiques, idéalisées, pratiques, de perception de ce qu'ils n'ont jamais vu. Cinq ans plus tard, Sophie Calle mettait en résonance les propos d'aveugles sur la couleur et ceux d'artistes ou intellectuels sur le monochrome.

Enfin, dans le cadre d'Istanbul ville européenne de la culture en 2010, la photographe fait raconter à des Turcs devenus subitement aveugles la dernière image dont ils ont le souvenir. L'ensemble forme à la fois un livre d'art qui transporte le lecteur vers des imaginaires rarement exprimés, et un témoignage sensible sur la diversité d'expression qu'ont les personnes aveugles de tous âges, de leur environnement. L'ouvrage est imprimé en noir et braille mais les photographies n'ont pas été restituées en tactile. "



Actualités du GPEAA

Les Journées Pédagogiques du GPEAA 18, 19 et 20 Octobre 2012 Institut les Hauts Thébaudières Vertou

Pré Programme

Comment ré inventer l'Établissement spécialisé, sections et services pour enfants déficients visuels : fondamentaux et ressources

Les évolutions du secteur influent fortement sur l'identité des Etablissements et la vie des équipes de professionnels ; se posent plusieurs questions :

- Pourquoi réinventer l'Etablissement spécialisé ? comment réinventer l'Etablissement spécialisé ?
- Quels sont les concepts sociétaux en Europe et en France : les politiques sociales qui en découlent ?
- Comment se manifestent les attentes des familles et des enfants ?
- Politique et mise en œuvre par les différents partenaires : ARS, Education Nationale au principal

En résonance avec les inventeurs du XIXème siècle, les établissements spécialisés ont été novateurs, les avancées étaient audacieuses ; comment poursuivre en s'appuyant donc sur nos fondamentaux ?

Il nous faudra donc parler de l'héritage et de la question du sens, de l'enrichissement professionnel au fil des années et de la transmission des connaissances au sein d'une équipe avec une particularité, la place du professionnel déficient visuel : hier et aujourd'hui ; dans le cadre des ateliers, nous montrerons des domaines pédagogiques où des outils, des techniques « dites anciennes » qui ont conservé leur efficacité.

Et enfin au travers des associations représentant les métiers spécifiques à la déficience visuelle, les professionnels feront connaître leurs ressources et la richesse des réponses apportées aux nouvelles demandes.



GPEAA

Groupement des
Professeurs et
Educateurs
d'Aveugles et
d'Amblyopes



Les publications du GPEAA

Les bulletins Pédagogiques Hors adhésion 10 € le numéro

Décembre 2010

Dossier : Les déficients visuels et la lecture

Février 2011

Dossier : Les déficients visuels et l'apprentissage des langues étrangères

Mai 2011

Dossier : L'équipe inter, multi, pluri, transdisciplinaire

Décembre 2011

Dossier : Le numérique à l'école



Les numéros hors série du GPEAA Présentation format papier et CD : 10 €

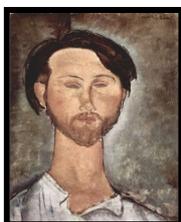


Bulletin hors série numéro 1 – octobre 2010

La musique et les déficients visuels

[Michèle Collat](#)

Professeur des écoles honoraire



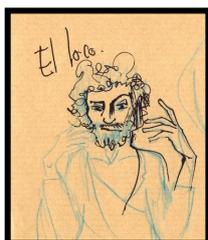
Bulletin hors série numéro 2 – octobre 2011

La communication non visuelle ou visuelle perturbée

Difficultés et stratégies compensatoires

[Claude Schepens](#)

Psychologue



Bulletin hors série numéro 3 – octobre 2011

Autisme particulier, mon œil !

[Catherine Pomarède](#)

Enseignante spécialisée



Les publications du GPEAA

Les actes des journées pédagogiques

Actes 2003

Et maintenant, pour les personnes déficientes visuelles
 Quelles prises en charge ?
 Quelle éducation ? Quelle école ?
 Les modalités en France et en Europe

Actes 2004 – 2006

Tu adaptes, je m'adapte

Actes 2006

1975.....2005
 L'évolution du contexte législatif
 De la loi aux pratiques, une nouvelle dynamique

Actes 2007

Le temps

Actes 2008

Troubles neuro-visuels
 Etat des connaissances

Actes 2009

Communication et déficience visuelle
 De Louis Braille à nos jours

Actes 2010

Troubles envahissants du développement,
 fonctionnement autistique et déficience visuelle

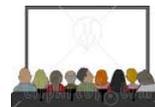
Actes 2011

L'enfant déficient visuel : entre particularités et banalisation

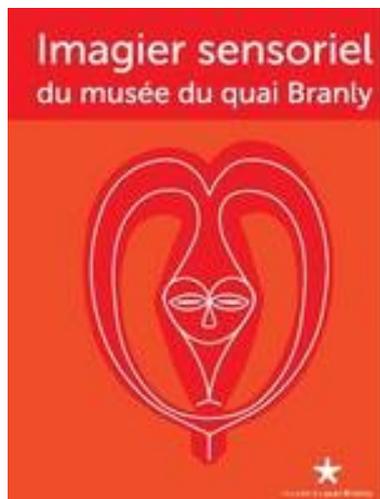


Complétez vos collections : Vous pouvez commander les actes de nos Journées Pédagogiques (sommaire sur le site Gpeaa.fr). Prix unitaire de 15€.

Et si on sortait...



L'IMAGIER SENSORIEL DU MUSÉE DU QUAI BRANLY



Le musée du quai Branly publie un Imagier sensoriel (version tactile et braille).

Il a pour vocation de faire découvrir la richesse formelle des objets des collections ethnographiques (Afrique, Asie, Océanie, Amériques) et la variété des matériaux qui les composent.

L'Imagier sensoriel s'adresse aux personnes en situation de handicap visuel, mais également à tous ceux qui les accompagnent : parents, proches, professeurs ou éducateurs. Il réunit une sélection de 16 œuvres (4 par continents) reproduites en couleur, et retraitées en planches gaufrées en relief. Les objets ont été choisis par les conservateurs du musée afin de montrer l'amplitude des créations non-occidentales.

L'Imagier sensoriel s'adresse aux personnes en situation de handicap visuel, mais également à tous ceux qui les accompagnent : parents, proches, professeurs ou éducateurs. Il réunit une sélection de 16 œuvres (4 par continents) reproduites en couleur, et retraitées en planches gaufrées en relief. Les objets ont été choisis par les conservateurs du musée afin de montrer l'amplitude des créations non-occidentales.

16 chefs d'œuvre aux matériaux les plus divers (écorce, métal, coquillages, vannerie...) et aux dimensions variées en taille et en volume ont été sélectionnés. Aux légendes transcrites en braille s'ajoute un CD d'audio-description qui replace les œuvres dans leur contexte.

Le projet a été mené avec l'aide d'une société spécialisée dans la réalisation d'ouvrages tactiles, ainsi qu'en concertation avec des établissements d'enseignement spécialisés et des associations de personnes malvoyantes ou non-voyantes (Fédération des Aveugles de France...).

52 pages, format 18 x 24 cm, CD audio-description, 30€ environ.
en librairie début 2011

musée du quai Branly

37, quai Branly

75007 – Paris

Tél : 01 56 61 70 00

mardi, mercredi et dimanche : de 11h à 19h

jeudi, vendredi et samedi : de 11h à 21h

AGENDA



6^{ème} forum Européen de l'Accessibilité Numérique 26. 03. 2012
Cité des Sciences et de l'Industrie Paris : [inscription ici](#)



- Colloque de printemps ARIBa : « Le travail en pluridisciplinarité » 27. 04. 2012 Paris
- Colloque ARIBa : « La déchirure quand le handicap s'annonce » 9 et 10. 11. 2012 Lille

Et si on sortait... très loin !



VOYAGE ITRI

("étoile" en berbère)

vous propose un voyage adapté aux déficients visuels dans le désert sud marocain du 17 au 27 mars 2012.

Randonnée chamelière dans le sud marocain

Cette randonnée chamelière, spécialement conçue pour les déficients visuels, vous mène à la découverte du havre de paix qu'est le désert, lors d'un itinéraire encore préservé et authentique...

Foulez le sable en totale liberté et imprégnez-vous de la magie du désert pour vivre, à la manière des nomades, votre voyage au rythme d'une caravane.

Durée : 10 jours

Période : 17 au 27 mars 2012

Prix par personne : 940 € (hors transport aérien)

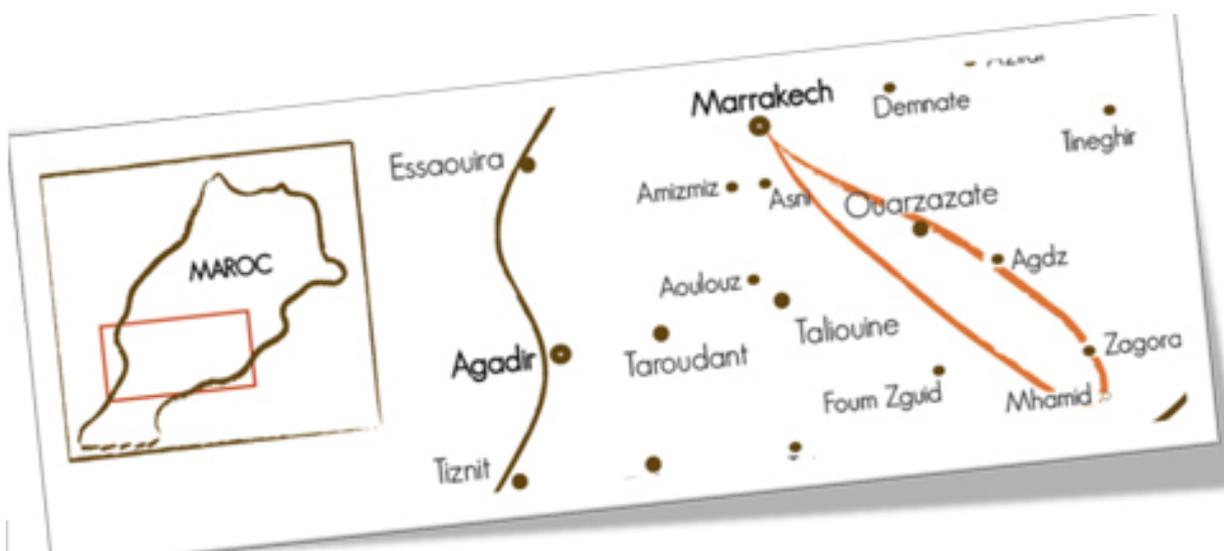
Nombre de personnes : Départ assuré à partir de 4 personnes



DESCRIPTIF

Retrouvez tout le descriptif sur le site dans le lien qui suit : http://www.azimut-voyage.fr/non_malvoyants/voyage_itri_randonnee_chameliere.html

Pour toutes demandes d'information, contactez, Gaëlle Chaux
Administratrice d'Azimut Voyage par téléphone au 06 67 39 36 69 ou par mail
à contact@azimut-voyage.fr



LE MATÉRIEL ADAPTE



Décodeur TNT Vocal + Gros Caractères

L'aTNT est un appareil classique permettant de recevoir la télévision numérique terrestre avec, en plus, les fonctions particulières suivantes:

- identification de la chaîne de télévision active par messages vocalisés
- activation et désactivation de l'audio-description à l'aide d'une touche unique et identique quelque soit la chaîne
- Réglage de la taille des caractères pour les informations textes affichées
- choix des contrastes de couleur texte et fond pour les textes affichés
- accès à des informations supplémentaires (vocalisées et en gros caractères) lorsque l'appareil est en mode connecté.

Garantie: 2 ans.

Prix : 59,00 € pour les 400 premières box et 199,00 € pour les suivantes.

AVH siège et boutique
5 rue Duroc
Paris VIIe
Tél. : 01 44 49 27 37



Vous avez :

une question à poser,
une remarque à faire,

une expérience à partager,
un thème que vous aimeriez voir
aborder dans notre bulletin...

C'est à vous !

Contactez-nous :

annie.lamant0655@orange.fr





France
Tél : +33 4 70 44 09 14
contact@gpeaa.fr

www.gpeaa.fr
Présidente
Marie-Luce GARAPON
IJA Les Charmettes
21 Route de Bourgogne
03400 YZEURE
FRANCE
marielucegarapon@wanadoo.fr

Trésorier
Jean-Pierre Le Fèvre
40 Kergolot
22290 Pléguien
Tél : +33 6 70 13 76 22
jplf.kergolot@gpeaa.fr

Bulletin Pédagogique :
Annie Lamant
Les cèdres
9 rue Sainte Elisabeth
33200 Bordeaux
Tél : +33 5 56 08 44 47

Le GPEAA est une section
du GIAA (Groupement des
Intellectuels Aveugles ou
Amblyopes)
5 Av Daniel Lesueur
75007 PARIS-France

Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Numéro Inscription Formation
Permanente : 11 75 46025 75

Les publications du GPEAA

Les dossiers des Bulletins Pédagogiques

Les numéros Hors Série

Appel à tous !

Proposez des thèmes de dossiers,
de numéros hors série

Rédigez des articles

Communiquez des informations

Faites nous part de vos interrogations,
des sujets que vous aimeriez voir traités

Vous avez des idées que vous souhaitez partager

Contactez-nous :
Annie.lamant0655@orange.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2012

Nom :

Adresse :

Adresse mail obligatoire :

Téléphone (facultatif) :

Établissement :

Profession :

Adhésion individuelle : 30€

Adhésion institutionnelle : 80€

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du GPEAA.

A partir de janvier 2012, nos publications (février, mai, décembre) pourront vous être adressées par mail.

Si vous souhaitez néanmoins une version papier,

Cochez la case suivante en précisant noir (N) ou braille (B).

Pour valider votre adhésion au GPEAA, renvoyez ce bulletin rempli et accompagné du règlement à :

Catherine Pomarède, avenue de l'Aveyron
12000-Rodez

Adhésion étudiant sur justificatif et en version numérique 15€



G.I.A.A.
Aquitaine

- une bibliothèque sonore
- un espace de transcription
- une salle de cours informatique
- un cyber espace

Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes
05 56 31 48 48 - contact.aquitaine@giaa.org

Bulletin édité par le GIAA-Aquitaine

14 rue de la Réole
33800-Bordeaux
(33) 05 56 31 48 48

Email : contact.aquitaine@giaa.org
Notre blog : www.giaa-aquitaine.fr

Permanence du lundi au jeudi
de 9h à 17h 30